ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
VALLEE SUD – GRAND PARIS

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ENTREES PUBLIC ET ACTIVITES

Saison 2026-2027

Centre aquatique Pajeaud d'Antony
Piscine Lionel Terray d'Antony
Piscine de Bagneux
Piscine de Clamart
Piscine de Fontenay-aux-Roses
Aquapol de Montrouge
Piscine des Blagis de Sceaux

Article 1 : préambule

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent la délivrance et / ou la réservation des droits d'entrée et abonnements donnant accès aux installations aquatiques de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris (EPT VSGP), ainsi qu'aux espaces ou activités proposés par ces équipements.

Les établissements dans lesquelles s'appliquent les CGV sont les suivants :

- Aquapol de Montrouge situé 91 avenue Henri Ginoux 92120 Montrouge
- Piscine de Bagneux située 1 avenue de Stalingrad 92220 Bagneux
- Piscine de Fontenay-aux-Roses située 22 rue Jean Jaurès 92260 Fontenay-aux-Roses
- Piscine de Clamart située 37 rue du docteur Roux 92140 Clamart
- Piscine des Blagis située 1 rue de l'Yser 92330 Sceaux
- Centre aquatique Pajeaud situé 104-106 rue Adolphe Pajeaud 92160 Antony
- La piscine Lionel Terray située 164 avenue du Président Kennedy 92160 Antony

• L'achat de droit d'entrée peut s'effectuer sur site ou en ligne via le site internet et son application dédiée.

• Tout titulaire d'un droit d'entrée, d'un abonnement et / ou d'une réservation obtenue via l'un des moyens susmentionnés est réputé avoir préalablement pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des conditions générales de vente, à tout achat dudit droit d'entrée, quel qu'il soit.

• Les CGV sont affichées à l'entrée de l'établissement et consultables avant d'effectuer un achat en ligne.

• Les présentes conditions générales de vente sont susceptibles d'évoluer. Leur application entrera en vigueur à compter de la prise d'une nouvelle délibération tarifaire. Toute modification des conditions générales de vente s'appliquera aux abonnements souscrits postérieurement à cette modification.

• La vente et l'accès aux piscines de Vallée Sud – Grand Paris sont interdits à tout enfant de moins de 10 ans non accompagnés d'une personne majeure et responsable.

Article 2 : définitions

- « Abonnement » : contrat conclu entre l'EPT VSGP et l'usager permettant à ce dernier de bénéficier des services compris dans ledit abonnement, pendant toute la durée inscrite dans le contrat.
- « Cartes de 10 entrées » : carte physique ou dématérialisée contenant un nombre d'entrées limitées avec une durée d'utilisation limitée à 12 mois.
- « Conditions générales de vente » : conditions venant fixer les règles générales applicables à l'ensemble des services vendus par l'EPT VSGP.
- « Droit d'entrée » : paiement d'une somme permettant à l'usager d'entrer dans l'établissement. Le tarif réglé est celui en vigueur, conformément à la délibération tarifaire de l'EPT VSGP.
- « Droit de rétractation » : droit pour un acheteur de se rétracter, et donc, sous certaines conditions, rompre le contrat conclu conformément au Code de la consommation.
- « Espace accessible » : partie de l'équipement accessible en fonctions des horaires et des espaces disponibles. Les horaires et les espaces disponibles peuvent changer sans préavis.
- « Réservation » : fait pour l'usager de réserver une place sur un créneau horaire disponible afin de profiter d'une activité proposée au sein de l'établissement.
- « Validité » : délai pendant lequel les services achetés peuvent être utilisés.
- « Vente en ligne » : vente de services, d'entrées ou de séances d'activités sur le site internet des installations aquatiques de VSGP ou son application dédiée.
- « Espace détente » : espace dédié des piscines de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Lionel Terray et centre aquatique Pajeaud proposant suivant leur configuration hammam, sauna, bain froid, douches massantes.

- « Espace forme » : espace de l'Aquapol de Montrouge comprenant une salle de fitness, un sauna et un hammam.

Article 3 : horaires d'ouverture et cas de fermeture des installations aquatiques

- L'accès aux différents espaces est possible suivant les horaires d'ouverture affichés à l'entrée de l'établissement et indiqués sur le site internet de l'EPT VSGP. Les horaires sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, les usagers en sont informés préalablement par voie d'affichage dans le centre et/ou sur le site internet, les réseaux sociaux de l'EPT VSGP.
- Dans le cas où un changement d'horaires permanent ou la suppression définitive d'un type d'activité rendrait impossible l'utilisation de l'abonnement par l'abonné, ce dernier pourra faire une demande dument justifiée de résiliation de son abonnement dans les conditions prévues à l'article 10 des présentes conditions générales de vente.
- Chaque droit d'entrée ou abonnement tient compte de périodes d'arrêt technique réglementaire pour vidanges, des jours de fermeture liés à l'organisation de manifestations sportives ou d'évènements organisés par l'EPT VSGP.
- Les 1er janvier, 1er mai, et 25 décembre l'ensembles des installations aquatiques est fermé.
- L'EPT VSGP peut-être amené à fermer sans préavis toute ou partie des bassins ou équipements pour des raisons techniques.

Article 4 : caractéristiques des services et des produits vendus

4.1 Entrées unitaires « piscine, détente et forme »

<table>
<tr><th>TYPE</th><th>CONDITIONS</th><th>ESPACES ACCESSIBLES</th></tr>
<tr><td>Entrée piscine gratuité</td><td>Présentation des justificatifs requis</td><td rowspan="5">Accès libre à toute ou partie des bassins ouverts au public (hors activités encadrées) des piscines VSGP</td></tr>
<tr><td>Entrée piscine tarif réduit</td><td>Présentation des justificatifs requis</td></tr>
<tr><td>Entrée piscine tarif plein</td><td>-</td></tr>
<tr><td>Carte de 10 entrées piscine tarif réduit</td><td>Présentation des justificatifs requis</td></tr>
<tr><td>Carte de 10 entrées piscine tarif plein</td><td>-</td></tr>
<tr><td>Entrée espace détente ou forme</td><td>A partir de 18 ans</td><td rowspan="2">Accès libre aux espaces détente ou forme et bassins ouverts au public (hors activités encadrées) des piscines VSGP</td></tr>
<tr><td>Carte de 10 entrées espace détente ou forme</td><td>A partir de 18 ans</td></tr>
<tr><td>Evènement type 1</td><td rowspan="2">Selon l'évènement</td><td rowspan="2">Accès à l'évènement</td></tr>
<tr><td>Evènement type 2</td></tr>
<tr><td>Pack anniversaire 10 enfants</td><td>-</td><td>1h espace baignade réservé + surveillance dédiée</td></tr>
</table>

Les entrées unitaires achetées à l'accueil du site sont valables uniquement le jour de l'achat.

Les entrées unitaires vendues en ligne sont valables 7 jours.

Le tarif réduit s'applique sous réserve de présentation des justificatifs obligatoires. Les conditions et justificatifs sont précisés au 5.2

Les cartes de 10 entrées sont valables 1 an à compter de la date d'achat. Elles ne peuvent être ni reprises, ni reportées, ni échangées.

Les cartes de 10 entrées sont nominatives. Elles peuvent être partagées avec un bénéficiaire.

L'accès aux espaces détente est autorisé pour les mineurs de 14 ans et plus accompagné d'un adulte. L'achat pour un mineur doit être effectué par une personne majeure.

4.2 Abonnement annuel « piscine, détente et forme »

<table>
<tr><th>TYPE</th><th>CONDITIONS</th><th>ESPACES ACCESSIBLES</th></tr>
<tr><td>Abonnement annuel piscine tarif réduit</td><td>Présentation des justificatifs requis</td><td rowspan="4">Accès libre à toute ou partie des bassins ouverts au public (hors activités encadrées) des piscines VSGP</td></tr>
<tr><td>Abonnement piscine annuel tarif plein</td><td>-</td></tr>
<tr><td>Pass mensualisé piscine tarif réduit</td><td>Présentation des justificatifs requis</td></tr>
<tr><td>Pass mensualisé piscine tarif plein</td><td>-</td></tr>
<tr><td>Abonnement annuel détente tarif plein</td><td rowspan="6">A partir de 18 ans</td><td rowspan="2">Accès libre aux espaces détente des piscines de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Lionel Terray et centre aquatique Pajeaud ainsi qu'à leurs bassins ouverts au public (hors activités encadrées).</td></tr>
<tr><td>Pass mensualisé détente tarif plein</td></tr>
<tr><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Abonnement annuel forme tarif plein</td><td rowspan="2">Accès libre à l'espace forme de l'Aquapol de Montrouge et à ses bassins ouverts au public (hors activités encadrées).</td></tr>
<tr><td>Pass mensualisé forme tarif plein</td></tr>
</table>

Les abonnements annuels sont valables 1 an à compter de la date d'achat. Ils ne peuvent être ni repris, ni reportés, ni échangés. Ils sont nominatifs et doivent comporter une photo d'identité.

Les abonnements annuels peuvent être achetés sur site ou en ligne.

L'abonnement étant annuel, l'intégralité du règlement est due. En cas d'absence de paiement d'une des échéances prévues l'usager devra régulariser sa situation au plus tard lors de l'échéance suivante. Dans l'éventualité ou 2 échéances successives ne seraient pas réglées, l'inscription est annulée. L'intégralité des sommes reste due.

L'accès aux espaces détente est autorisé pour les mineurs de 14 ans et plus accompagné d'un adulte. L'achat pour un mineur doit être effectué par une personne majeure.

4.3 Entrées unitaires « activité »

TYPE	CONDITIONS	PRESTATION
Aquagym / Aquabike / Aquamaternité	A partir de 16 ans	Accès à une activité avec ou sans réservation
Carte de 10 entrées Aquagym / Aquabike	-	
Bébé-nageur / jardin aquatique / Baby-Gym	6 mois à 3 ans	Accès à un créneau bébé-nageur ou Baby-Gym pour un parent et un enfant

Les entrées unitaires « activité » donne accès uniquement à l'activité. Les usagers peuvent rentrer 15 minutes avant le début et doivent être sortis dans un délai maximal de 30 minutes après la fin de l'activité.

Les entrées unitaires « activité » achetées à l'unité à l'accueil du site sont valables pour le jour même.

Les entrées unitaires « activité » vendues à l'unité en ligne sont valables pour la séance réservée le jour de l'achat. Elles ne peuvent être ni reprises, ni reportées, ni échangées.

Les cartes de 10 entrées « activité » sont valables 1 an à compter de la date d'achat. Elles ne peuvent être ni reprises, ni reportées, ni échangées.

Les détenteurs de cartes de 10 entrées « activité » peuvent effectuer des réservations de cours via le site internet ou son application, sous réserve d'avoir créé un compte et relié leur carte à ce dernier. L'annulation d'une réservation est possible jusqu'à 4 heures avant le début de l'activité. L'usager se verra recréditer une entrée sous réserve du respect du délai d'annulation. L'annulation se fait via la plateforme internet ou son application.

4.4 Abonnement annuel « activités »

TYPE	CONDITIONS	PRESTATION
Aquagym / Aquabike / Aquamaternité	A partir de 16 ans	Accès à une activité sur un créneau fixe de septembre à juin
Cours collectif natation adulte	A partir de 16 ans	
Cours collectif enfant	De 4 à 15 ans	
Bébé-nageur / jardin aquatique / Baby-Gym	6 mois à 3 ans	Accès à un créneau bébé-nageur ou Baby-Gym pour un parent et un enfant

Les abonnements annuels « activité » sont valables pour la période de septembre à juin, hors vacances scolaires de la zone C, hors jours fériés. Ils sont nominatifs. Le nombre de séances prévues pour les abonnements annuels est de 30.

Les abonnements annuels activités peuvent être achetés sur site ou en ligne.

Lorsqu'au sein d'une même famille (représentant légal et son ou ses enfants) plusieurs abonnements annuels activités sont souscrits en une vente unique, un tarif préférentiel multi-abonnement s'applique à partir du 2ème abonnement souscrit dont le tarif est égal ou inférieur.

Le règlement des activités peut être échelonné en 4 fois selon le mode de fonctionnement suivant : premier paiement sur site ou en ligne lors de l'inscription puis 3 prélèvements automatiques intervenant au plus tard 4 mois après le premier.

L'abonnement étant annuel, l'intégralité du règlement est due. En cas d'absence de paiement d'une des échéances prévues l'usager devra régulariser sa situation au plus tard lors de l'échéance suivante. Dans l'éventualité ou 2 échéances successives ne seraient pas réglées, l'abonnement est annulé, l'usager n'a plus accès à la ou les activités pour lesquelles il a souscrit ledit abonnement. L'intégralité des sommes reste due.

4.5 Stages natation

TYPE	CONDITIONS	PRESTATION
Semaine vacances scolaires (5 cours)	De 4 à 15 ans	Accès à un cours par jour sur un créneau fixe pendant la durée du stage
Aisance aquatique	De 4 à 12 ans non-nageur (test préalable)	

Les stages natation sont valables pour la période du stage. Ils ne peuvent être ni repris, ni reportés, ni échangés.

5. Tarifs et justificatifs

5.1 Critères donnant droit à la gratuité

CRITERES	JUSTIFICATIFS
Enfant de moins de 4 ans	CNI ou passeport de l'enfant Livret de famille
Accompagnateur de personne en situation de handicap	Carte « mobilité inclusion » mention « invalidité » ou « priorité » ou de la carte d'invalidité délivrée jusqu'au 31 décembre 2016, valable jusqu'au 31 décembre 2026
Centres de loisir des villes de VSGP	Réservation par mail

5.2 Critères donnant droit à l'application d'un tarif réduit

CRITERES	JUSTIFICATIFS
Enfant de 4 à 17 ans	CNI ou passeport de l'enfant Livret de famille
Elèves de 18 à 21 ans, Etudiants jusqu'à 26 ans, apprentis de moins de 29 ans	CNI ou passeport + certificat de scolarité, carte d'étudiant ou contrat d'apprentissage
Chômeur entrée unitaire ou carte de 10 entrées	Attestation France Travail de moins de 3 mois
Séniors à partir de 61 ans	CNI ou passeport valide
Personne en situation de handicap	Carte « mobilité inclusion » mention « invalidité » ou « priorité Carte d'invalidité délivrée jusqu'au 31 décembre 2016, valable jusqu'au 31 décembre 2026
Allocataires du RSA	Attestation CAF
Adulte famille nombreuse	Carte famille nombreuse

Pour les ventes sur site l'ensemble des justificatifs devra être fourni et validé avant la vente pour pouvoir bénéficier du tarif réduit. La présentation des documents doit être réalisée à chaque nouvelle vente.

Pour les ventes en ligne l'ensemble des justificatifs devra être validé par l'EPT VSGP avant de pouvoir bénéficier du tarif réduit. Le bénéficiaire d'un tarif réduit devra, en cas de contrôle, produire les justificatifs lors de ce dernier.

6. Tarifs

Les tarifs délibérés par le conseil de territoire sont affichés à l'accueil des établissements aquatiques de Vallée Sud – Grand Paris. Ils sont également consultables sur le site internet du territoire ou sur des supports de communication papier.

Le bénéfice de tarifs réduits, préférentiels est subordonné à la présentation des justificatifs afférents (justificatif de domicile, de travail, justificatif d'âge…). À défaut de présentation, l'usager ne pourra se prévaloir du tarif préférentiel.

Pour les abonnements « pass mensualisé » Chaque usager peut obtenir copie de sa facture mensuelle. L'usager devra demander directement à l'accueil de l'établissement ou par voie électronique par envoi de mail l'obtention de sa facture mensuelle. Ces dernières sont mises à disposition sur simple demande.

7. Droits de rétractation

7.1 Vente sur site

Pour les achats réalisés directement à l'accueil de l'établissement, et dans la mesure où le contrat d'abonnement est souscrit sur les lieux de la commercialisation de la prestation, aucun délai de rétractation tel que prévu à l'article L121-18 du Code de la consommation ne s'applique.

7.2 Vente en ligne

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le client ne bénéficie pas du droit de rétractation pour toute activité, stage réservé et payé en ligne.

8. Moyens de paiement acceptés

- **Espèces**
- **Cartes bleues**
- **Chèques bancaires**
- **Cartes Pass +**
- **Chèques ANCV (version papier)**
- **Coupons sports ANCV (version papier)**
- **Tickets Pass CVEC**
- **Chèques ou coupons sports avec des organismes conventionnés (Coupon sport ville de Sceaux)**
- **Prélèvement SEPA (uniquement pour les abonnements annuels)**
- **Virements bancaires (uniquement pour les CE)**

9. Prélèvement SEPA

Le prélèvement SEPA est mis en place dans le cadre du paiement de la prestation par l'usager par prélèvement bancaire. Le prélèvement se réalise sur le compte bancaire du client renseigné au sein de son contrat d'abonnement souscrit. Un mandat dument complété et

signé sera conservé par l'EPT VSGP durant la période d'abonnement. Les prélèvements s'effectueront le 5 du mois.

10. Prolongation de carte de 10 entrées, d'abonnement annuel

10.1 Les cartes de 10 entrées unitaires peuvent voir leur durée de validité prolongée dans le cadre du rachat d'un carte identique. La validité des entrées sera d'un an à compter de la date du rachat.

Le prolongement ne pourra être effectué que si les entrées sont encore valides ou à défaut qu'elles soient périmées depuis moins de 3 mois.

10.2 Les abonnement annuels « piscine, détente et forme »

L'abonnement annuel pourra être prorogé en cas d'impossibilité d'utilisation par l'abonné pour cause de santé ou pour cause professionnelle qu'il ne pouvait ni prévoir, ni éviter au moment de l'achat. Cette cause devra être dument justifiée par un certificat médical de moins d'un mois ou par une attestation employeur ou Pôle emploi. Cette prolongation ne pourra se faire qu'en cas d'empêchement d'une durée minimale de 30 jours et maximale de 3 mois consécutifs. La demande de prolongation de l'abonnement devra être adressée via le site internet de l'EPT VSGP dans son module dédié de réclamation.

11. Résiliation des abonnements annuels du fait de l'usager

11.1 Modalités de demande

Tout demande de résiliation doit être adressée par le canal de réclamation dédié accessible depuis le site de l'EPT VSGP ou à défaut par lettre recommandée avec accusé de réception. A défaut aucune réclamation ne sera reçue et traitée.

11.2 Motifs pouvant donner lieu à résiliation

MOTIFS	JUSTIFICATIFS
Etat de santé impliquant une incapacité de pratique sportive de plus de 3 mois	Certificat médical de moins d'un mois indiquant l'incapacité de plus de 3 mois
Déménagement à plus de 50 km de la piscine ayant perçu le règlement	Justificatif prouvant le changement et la date effective de situation : attestation employeur, France travail, résiliation de bail
Suppression ou changement d'horaire pour les activités annuelles du fait de l'EPT VSGP entraînant une impossibilité pour l'usager de bénéficier de son abonnement	Attestation de l'EPT VSGP relative à la modification des horaires ou la suppression d'une activité.

11.3 Modalités de remboursement

Tout mois commencé étant dû, la résiliation prendra effet à compter de la fin du mois de la date de réception de la demande dument justifiée adressée par le canal de réclamation dédié accessible depuis le site de l'EPT VSGP ou à défaut par lettre recommandée avec accusé de réception. L'EPT VSGP procédera alors au remboursement de la manière suivante : -

- En cas de paiement comptant : remboursement des mois non consommés.

- En cas de prélèvement mensuel : arrêt du prélèvement pour le mois suivant la prise d'effet de la résiliation.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire.

12. Résiliation des abonnements annuels du fait de l'EPT VSGP

Les abonnements annuels pourront être résiliés de plein droit par l'EPT VSGP

- En cas de non-paiement partiel ou total des échéances
- En cas de non-respect du caractère nominatif
- En cas de non-respect du règlement intérieur des piscines de l'EPT VSGP

L'usager en infraction se verra interdire de fréquenter les établissements aquatiques de l'EPT VSGP, les sommes déjà versées seront acquises et ne pourront faire l'objet d'un remboursement.

13. Protections des données personnelles RGPD

Les données personnelles recueillies dans le cadre de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par Vallée Sud – Grand Paris et sont destinées à ses services en charge de traiter votre demande. Elles ne sont en aucun cas réutilisées à d'autres fins. Les données sont conservées 1 an puis archivées anonymisées pour traitement statistique. Elles sont hébergées sur un serveur OVH en France. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression que vous pouvez exercer en vous adressant par courriel à **dpo@valleesud.fr** ou par téléphone au **01 55 95 84 00**ou à l'adresse postale : Vallée Sud – Grand Paris, délégué à la protection des données, 28, rue de la Redoute 92260 Fontenay-aux-Roses. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de Vallée Sud – Grand Paris, rubrique RGPD.